



LES 4 ENGAGEMENTS DE DIRECT SYNDIC – Cabinet LEDUCQ SAS.

« LE SYNDIC DE COPROPRIETES INDEPENDANT »

- **DIRECT SYNDIC** pour une relation directe avec les copropriétaires et la garantie d'un service de qualité pour une gestion intègre et humaine de leur Résidence.



DIRECT SYNDIC, c'est avant tout 4 engagements :

⇒ **ENGAGEMENT N°1** : *Des interlocuteurs et responsables, joignables facilement sur téléphone portable.* **DIRECT SYNDIC**, c'est une gestion de proximité avec une grande disponibilité, un cabinet familial privilégiant une relation directe avec les copropriétaires dans une structure à taille humaine.

⇒ **ENGAGEMENT N°2** : *Un syndic indépendant des banques, des établissements financiers, des compagnies d'assurances, des constructeurs, des promoteurs et des entreprises...* **DIRECT SYNDIC**, c'est une gestion qui exige une totale indépendance du syndic à l'égard de tous intervenants. Le syndic ne profitera à aucun moment de rémunérations sous quelques formes (commissions, intérêts financiers, services en nature...) autres que ses honoraires visés dans son contrat.

DIRECT SYNDIC gère votre copropriété avec un vrai compte bancaire séparé dont le titulaire est le syndicat des copropriétaires. Les fonds détenus sont utilisés pour la gestion de la copropriété et ne produisent pas d'intérêts en faveur du syndic.

⇒ **ENGAGEMENT N°3** : *Mener une gestion économique avec des charges maîtrisées pour tenir compte du contexte économique actuel.*

----- **DIRECT SYNDIC** met en œuvre des mesures pour faire des économies afin de réduire les charges de votre copropriété, comme une renégociation périodique des contrats, une mise en concurrence des intervenants par la demande de 3 devis... La connaissance parfaite de votre Résidence évitera des interventions multiples qui génèrent des factures et alourdissent les charges.

----- **DIRECT SYNDIC** vous propose un contrat clair qui permet de connaître les missions confiées au syndic dont le coût est défini préalablement.

⇒ **ENGAGEMENT N°4** : *Mener une gestion transparente.*

----- **DIRECT SYNDIC** associe étroitement le conseil syndical à la gestion de la copropriété. Une véritable cogestion permet de garantir la transparence.

----- **Avec DIRECT SYNDIC**, vous connaissez le coût de la gestion de votre copropriété : pas de surprises, ni frais cachés, ni abus de frais de relance et autres petits frais ponctionnés dans les comptes de la copropriété.

----- **Avec DIRECT SYNDIC**, les copropriétaires pourront consulter en ligne leurs comptes, les convocations, les P.V. des A.G., comptes rendus, le carnet d'entretien....

MENTIONS LEGALES DIRECT SYNDIC

Cabinet LEDUCQ DIRECT SYNDIC, 28 BOULEVARD DU FRONT DE MER 11210 PORT LA NOUVELLE. .

04 68 41 81 30 – 06 09 66 51 31 – 06 33 38 42 31 – contact@direct-syndic-pln.fr - www.direct-syndic-pln.fr

SAS au capital de 7500 € RCS 530 275 775 Narbonne (11)

Titulaire de la carte professionnelle N°6601 2016 000 004 849 délivrée par la CCI de l'AUDE (11)

Responsabilité civile professionnelle n°230103412001 GAN 8-10 Rue d'Astorg 75008 PARIS 1382 www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Garantie pour un montant de 2 200 000 € par CEGC 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cedex